

Pôle Concurrence,
Consommation
Répression des fraudes
et Métrologie

**Décision n° 25.13.340.001.1 du 24 novembre 2025
portant renouvellement d'agrément d'un organisme pour
effectuer la vérification primitive et le contrôle en service
des récipients-mesure**

Le Préfet des Hauts-de-Seine,

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 relative au mesurage du volume de liquides ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle métrologique des récipients-mesures ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025-33 du 22 août 2025 par lequel M. le Préfet des Hauts-de-Seine donne délégation de signature à M. Fabrice MASI, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 21.13.100.024.1 du 11 octobre 2021 du préfet du département des Hauts-de-Seine attribuant la marque d'identification « VE 92 » à la société APAVE EXPLOITATION France, modifiée en dernier lieu par la décision n° 22.13.100.030.1 du 16 décembre 2022 ;

Vu la décision n° 21.13.340.001.1 du 7 décembre 2021 portant agrément de la société APAVE EXPLOITATION France pour la vérification primitive et le contrôle en service des récipients-mesures, modifiée en dernier lieu par la décision n° 22.13.340.001.1 du 16 décembre 2022 ;

Vu le courriel de la société APAVE EXPLOITATION France en date du 28 octobre 2025 sollicitant le renouvellement de sa décision d'agrément ;

Vu l'attestation d'accréditation n° 3-2016 rév. 6 délivrée par le COFRAC ;

Considérant l'échéance du 20 décembre 2025 de la décision susvisée ;

Considérant que les conditions d'agrément sont toujours satisfaites ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Décide :

Art. 1er. – La société APAVE EXPLOITATION France (N° SIRET : 903 869 618 00012) dont le siège social est situé 6 rue du Général Audran à COURBEVOIE (92400), 6 rue du Général Audran, est agréée (renouvellement) pour effectuer la vérification primitive et le contrôle en service des réceptifs-mesures, jusqu'au **19 décembre 2029**.

Art. 2. – La portée de l'agrément et les implantations de l'organisme sont données en annexes à la présente décision, qui portent la mention **révision C du 24 novembre 2025**. Toute modification concernant cette liste doit donner lieu à une modification de la présente décision.

Art. 3. - Trois mois avant la date d'échéance de la présente décision, la société APAVE EXPLOITATION France devra en demander le renouvellement auprès de l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

Art. 4. – L'agrément peut être suspendu ou retiré en cas de dysfonctionnement ou de manquement de la société APAVE EXPLOITATION France à ses obligations en matière de vérification primitive et de contrôle en service des réceptifs-mesure.

Art. 5. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Montreuil dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Art. 6. - Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société APAVE EXPLOITATION France par ses soins.

Fait à Saint-Denis, le 24 novembre 2025

Pour le préfet des Hauts-de-Seine et
par subdélégation :
La cheffe du service métrologie,



Nathalie CAUVIN

ANNEXE 1

à la décision n° 25.13.340.001.1 du 24 novembre 2025, version C du 24 novembre 2025

APAVE EXPLOITATION France

Citernes utilisées pour le transport routier
des produits liquides à la pression atmosphérique en tant que récipients-mesures

- Implantations couvertes par l'agrément : 3

- Liste :

N° SIRET	Nom	Adresse	Méthode de vérification
903 869 618 00889	APAVE EXPLOITATION France – Etablissement secondaire de Bordeaux (Site de Caen)	Prestations réalisées sur le site Flers mis à disposition par Napoly Lieudit La Rousselière 61100 FLERS	Transfert de liquide au moyen d'un ensemble de mesurage et mesure de la hauteur d'eau dans la citerne à l'aide d'un sabre gradué.
	APAVE EXPLOITATION France – Etablissement secondaire de Bordeaux (Site de Chalon-Sur- Saône)	Prestations réalisées sur le site de St Marcel mis à disposition par Bernard Trucks Bourgogne ZI SUD rue Alphonse Poitevin 71380 SAINT MARCEL	
	APAVE EXPLOITATION France – Etablissement secondaire de Bordeaux (Site de Guyane)	Prestations réalisées sur le site de Rémire-Montjoly mis à disposition par TSO-SGTL Degrad des Cannes - Lot Cariacou Parc d'activité économique 97354 REMIRE MONTJOLY	

ANNEXE 2

à la décision n° 25.13.340.001.1 du 3 novembre 2025, version C du 24 novembre 2025

APAVE EXPLOITATION France

Réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux (RDIRN)

- Implantation couverte par l'agrément : 1

- Liste :

N° SIRET	Nom	Adresse	Nature des réservoirs	Méthodes de vérification
903 869 618 00889	APAVE EXPLOITATION France – Etablissement secondaire de Bordeaux	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES- PRES-BORDEAUX	Réservoirs cylindriques verticaux	Triangulation optique externe avec ceinturage Mesurage électro- optique interne de la distance Nivellement optique interne du fond
			Réservoirs cylindriques horizontaux	Manuelle externe Manuelle interne <i>Accréditation non exigée</i>
			Réservoirs sphériques	Mesurage électro- optique interne de la distance

ANNEXE 3

à la décision n° 25.13.340.001.1 du 24 novembre 2025, version C du 24 novembre 2025

APAVE EXPLOITATION France

Réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux (RDERN)

- Implantation couverte par l'agrément : 1

- Liste :

N° SIRET	Nom	Adresse	Méthodes de vérification
903 869 618 00889	APAVE EXPLOITATION France – Etablissement secondaire de Bordeaux	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES-PRES- BORDEAUX	Transfert de liquide par empotement au moyen d'un ensemble de mesurage et mesure de la hauteur de liquide dans le réservoir

